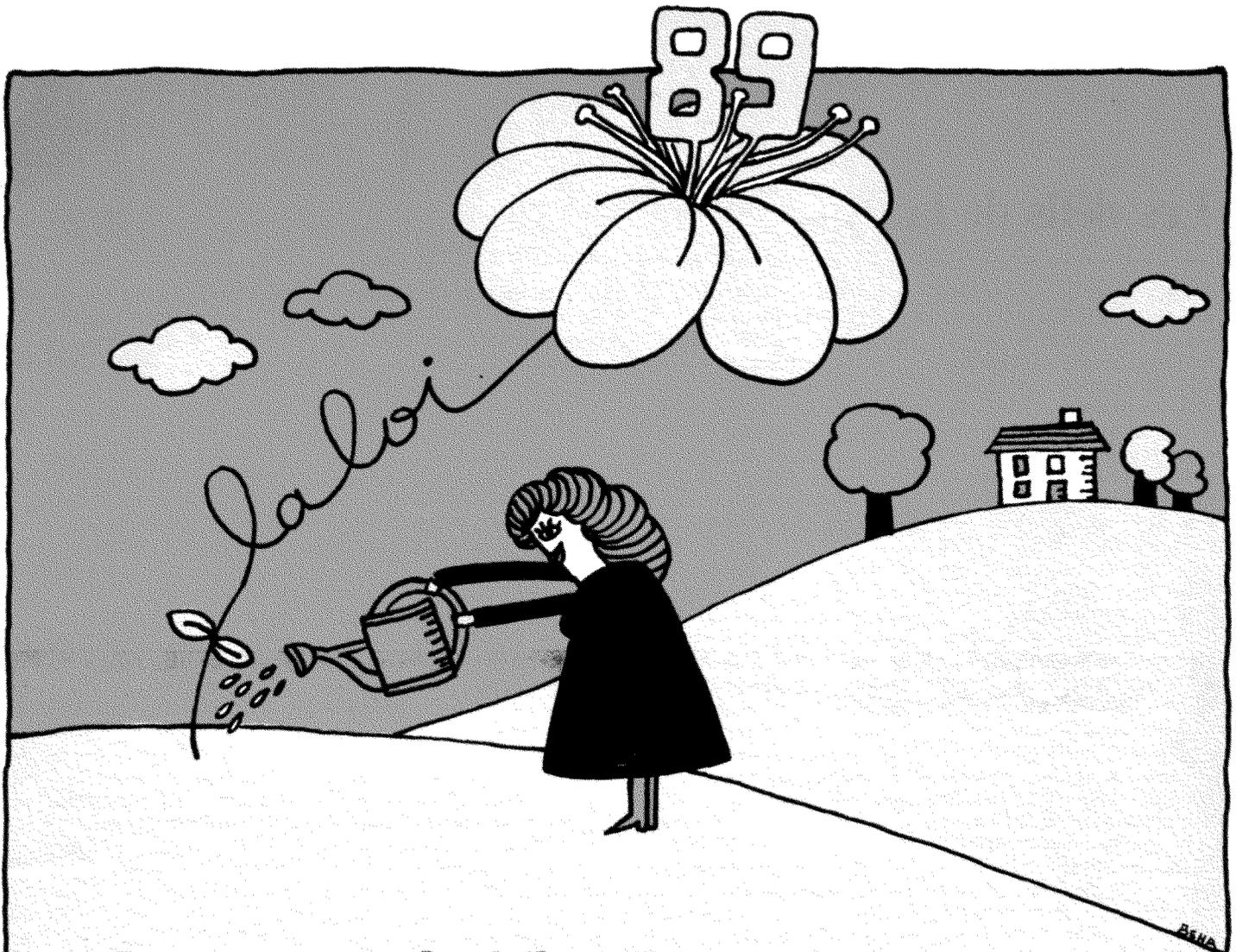


000191

Vol. 1 no 1
Janvier 1981

H3B 1B3

Penne Presse



- Le nouveau code civil est-il si nouveau?
- Les défis de la FFQ
- Être fidèle à soi-même...
- Nouvelles chroniques...



Les défis de la FFQ

La décennie des années 1980 pose à la FFQ des défis nouveaux, tels, qu'elle se doit de faire le point sur ses actions passées, de redéfinir son orientation, ses priorités et ses modes d'actions. Nous célébrons cette année le quinzième anniversaire de la fondation de notre mouvement. Nous nous devons de profiter de cette occasion toute particulière pour relever le gant avec lucidité, courage et maîtrise afin de réaliser les objectifs de notre regroupement.

À l'aube de cette décennie, nous nageons en plein paradoxe en ce qui concerne l'évolution de la situation des femmes dans notre société. Avec l'apprentissage de l'action collective, les femmes ont appris à revendiquer, à s'exprimer, à réclamer par des lettres, des mémoires, des représentations publiques ou des manifestations, des législations, des services et des programmes propres à améliorer leur situation.

La concertation des forces féminines conjuguées a permis l'éclosion d'une série de changements d'ordre législatif ou administratif. À titre d'exemples:

- l'ordonnance sur les congés de maternité dans le cadre de la Loi des conditions minimales de travail

- la création d'un Office des services de garde
- la mise sur pied de programmes d'égalité dans certaines entreprises
- la réforme du Code civil
- la mise en place d'une foule de mesures administratives à l'intérieur de ministères et d'institutions visant à diminuer la discrimination sexuelle.

Une certaine sensibilisation s'est effectuée à l'égard de problèmes cruciaux de la condition féminine comme, par exemple, la violence à l'endroit des femmes, la pornographie et le harcèlement sexuel au travail.

Pourtant, ce n'est pas assez. Beaucoup de ces législations ou ces programmes sont imparfaits, déficients ou inefficaces à cause de l'évolution trop lente des mentalités qui ne digèrent pas suffisamment rapidement ces changements. Par exemple, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail a causé de nouvelles conditions qui ont remis en question les systèmes économique et social sans pour autant apporter de solutions concrètes à certains problèmes spécifiques comme: le partage des tâches parentales et domestiques, la garde des enfants, l'accès à un salaire égal pour des tâches équivalentes.

Il y a quelques mois, la Commission de la fonction publique

fédérale alertait l'opinion publique sur l'écart toujours croissant entre les salaires versés aux hommes et aux femmes. Voilà bien une douche d'eau froide!

Beaucoup de femmes continuent à assumer seules une multitude de rôles sociaux qui les obligent à fournir une double ou une triple journée de travail si elles exercent une fonction bénévole à l'intérieur d'un organisme volontaire. À un tel rythme, les femmes qui veulent ou doivent assumer leur autonomie sauront-elles survivre sans y laisser leur santé ou y gagner quelques ulcères sous l'assaut constant des injustices et des préjugés? Ce rythme fou qui surcharge les femmes et les bénévoles ne risque-t-il pas de faire régresser une situation où chacune des petites victoires a été arrachée de haute lutte? Il faut prendre garde à l'essoufflement guettant les bénévoles et les femmes qui ne réalisent peut-être pas que les mentalités se travaillent et se transforment en plusieurs dizaines d'années.

Nous vivons présentement des heures incertaines où nous pouvons perdre beaucoup si nous ne trouvons pas le second souffle qui doit nous mener de l'avant comme une marathonnienne en parcours. Nous devons aussi nous réajuster au moment même où après avoir doublé nos services et nos ac-

tions et après avoir atteint une vitesse de croisière respectable, nous voyons notre financement fondre au soleil comme du beurre à cause des coupures draconiennes des subventions gouvernementales dans un contexte économique de restrictions budgétaires. Le bénévolat véritablement militant et engagé doit refaire surface et chacune de nous doit payer de sa personne pour l'avancement de notre cause. Nous avons encore beaucoup à donner avant de récolter les fruits d'une société vraiment égalitaire, démocratique et équilibrée.

Il est raisonnable de s'obstiner à vouloir des changements dans notre société. Nous avons la tête dure et notre détermination farouche nous fera trouver des solutions originales, créatives et souples en dépit du manque de moyens.

Pour toutes ces raisons, la FFQ doit faire preuve plus que jamais de maturité et de discipline dans son fonctionnement afin d'apporter tout l'éclairage nécessaire dans le choix des solutions et des actions afin d'abolir la discrimination que les femmes de la base vivent chaque jour et nous devons rejoindre absolument ces femmes.

Gabrielle Hotte
Présidente

FFQ

Petite Presse

FFQ Petite Presse voit le jour presque avec la nouvelle année. Cette nouvelle publication vient remplacer notre Bulletin qui a connu douze années de parution avec la collaboration de nombreuses rédactrices bénévoles. FFQ Petite Presse présente une formule renouvelée, plus concise et plus proche, nous l'espérons, de nos préoccupations quotidiennes. Le comité de rédaction de FFQ Petite Presse, après un moment de réflexion et de discussion, a soumis au Conseil d'administration de la FFQ le fruit de leur travail. Avec l'appui du C.A., le comité de rédaction vous offre ce premier numéro. Nous espérons que vous nous ferez part de vos commentaires en communiquant avec nous.

Mille excuses du retard de parution. Des graves difficultés techniques nous ont empêché de lancer ce premier numéro plus tôt.

SOMMAIRE

Nouvelles	Page 2
Le nouveau code civil est-il si nouveau? — Dossier Loi 89	page 4
Divorcer... s'imposer un nouveau style de vie	page 9
Être fidèle à soi-même, par Nicole Boily	page 10
Prendre sa retraite... ou se faire prendre par la retraite, par Lucienne Hubert	page 11
Pensions alimentaires, Un service gratuit depuis janvier 1981	page 12
Connaissez-vous Rose? par Louise Lambert-Lagacé	page 13
Vie-Vie ou "Une femme vaut autant qu'un homme"	page 14
Petite Presse régionale	page 15
Petite Presse	page 16

Associations

- Association d'économie familiale du Québec
- Au bas de l'échelle
- Association de familles monoparentales bas-Saguenay "La Ruche"
- Association des cadres et professionnels de l'université de Montréal
- Association de familles monoparentales de l'Estrie Inc.
- Association des femmes autochtones du Québec
- Association des femmes diplômées des universités (Montréal)
- Association des femmes diplômées des universités (Québec)
- Association des puéricultrices de la province de Québec
- Association des veuves de Montréal
- Les auxiliaires bénévoles de l'hôpital de Jonquière
- B'nai B'rith women council
- Cercle des femmes journalistes
- Cercle des rencontres du mercredi inc.
- Centre d'information et de référence pour femmes
- Club culturel humanitaire Châtelaine
- Club Wilfrid-Laurier des femmes libérales
- Communauté sépharade du Québec
- Conseil national des femmes juives
- Fédération québécoise des infirmières et infirmiers
- Junior league of Montreal Inc.
- Ligue des citoyennes de Jonquière
- Montreal Lakeshore university women's club
- Mouvement des femmes chrétiennes
- Mouvement: services à la communauté, Cap Rouge
- Regroupement des garderies, région six c
- Réseau d'action et d'information pour femmes (Saguenay)
- Sherbrooke and district university women's club
- Société d'étude et de conférences (Montréal)
- Société d'étude et de conférences (Québec)
- Voix de femmes
- West Island Shelter
- West Island Women's Centre
- YWCA

Conseil régionaux

Lac Saint-Jean, Montréal, Saguenay, Sherbrooke, Thetford Mines, Québec.

FFQ Petite Presse
ISSN 0228-8478
Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec

Comité de rédaction:
Monique Jérôme Forget, Francine Montpetit,
Lise Chevrier-Doucet, en collaboration avec
la coordonnatrice Nicole Boily.

Les caricatures, l'illustration et le graphisme
sont de Ghalt et Beha. FFQ Petite Presse pa-

raît cinq fois l'an entre septembre et juin. Il est
publié grâce à une subvention du fonds spécial
du ministre chargé de la situation de la femme.

La reproduction des textes publiés dans
FFQ Petite Presse est autorisée avec l'identification
de la source.

Les membres en règle de la FFQ reçoivent
FFQ Petite Presse gratuitement. Les personnes
résidant à l'extérieur du Québec et désireuses
de recevoir FFQ Petite Presse peuvent

s'abonner.

Abonnement pour un an (cinq numéros)
\$5.00

Abonnement de soutien
Versements par chèque ou mandat-poste à
l'ordre de:

FFQ Petite Presse
1600, rue Berri, suite 3115
Montréal H2L 2E4
Tél.: (514) 844-7049 ou (514) 844-6898

Année Internationale des personnes handicapées

"Pleine participation et égalité", tel est l'objectif fixé par l'O.N.U. pour 1981, l'Année Internationale des personnes handicapées. Au Québec, le Ministère des affaires sociales a confié à Laurette Champigny-Robillard, présidente de l'Office des personnes handicapées du Québec, la responsabilité des manifestations des douze prochains mois. La journaliste Gloria Escomel, assistée de Jacques Saintonge, agit comme coordonnatrice de cette année spéciale. Rappelons que les personnes handicapées ne veulent pas de la pitié des bien-portants. Elles ont des droits et demandent qu'on les respecte. Elles ont certes besoin de notre aide mais veulent être des citoyens à part entière et s'efforceront, tout au cours de l'année, de sensibiliser le public aux problèmes qu'elles rencontrent et dont certains lui viennent, justement, de ce public. Des dossiers, portant sur l'intégration sociale des personnes handicapées, seront publiés tous les mois.

La Charte proposée

Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme a présenté plusieurs recommandations très fermes en vue de modifier la formulation des articles de la Charte des libertés et des droits fondamentaux proposée dans la première partie de la Loi sur la Constitution de 1980. Le Conseil a soumis une demande afin de présenter son mémoire sur la nouvelle constitution au Comité parlementaire sur la constitution.

Femmes médecins

Elles deviendront, au Québec, aussi nombreuses que les hommes car les étudiants des deux sexes sont presque à parts égales dans nos facultés. Trois chercheurs du Département

d'administration de la santé de l'Université de Montréal, les professeurs André-Pierre Contandriopoulos, Nicole Debobbeleer et Raynald Pineault ont fait une étude sur les femmes médecins québécoises et sur leur place dans le système de santé. Elles s'orientent surtout vers la pratique privée, constatent-ils, c'est-à-dire vers la médecine générale ou familiale. Lorsqu'elles se spécialisent, c'est souvent en psychiatrie, dermatologie, anesthésie-réanimation ou microbiologie. Elles accepteraient plus volontiers que leurs confrères masculins la médecine salariée et, les femmes mariées surtout, elles seraient plus réceptives que les hommes à l'idée d'accomplir moins d'heures de travail, quitte à recevoir une rémunération moindre.

Histoire d'un viol

Mourir à Tue-Tête, film prouvé par l'Office national du film et réalisé par Anne-Claire Poirier, a été présenté, il y a quelques jours, à la télévision de Radio-Canada. Il avait déjà été vu, au Québec, par plus de 140 000 spectateurs et présenté, hors compétition, aux festivals de Cannes, New York et Londres ainsi qu'en Grèce, en Hollande et en Belgique. Oeuvre bouleversante sur un sujet qui ne peut laisser personne indifférent.

Haïti et le régime Duvalier

Plus de 50 personnes ont été arrêtées fin novembre en Haïti. Tentative pour bâillonner la vague montante d'opposition à la dictature, commente Amnistie internationale. Des négociations seraient en cours entre le gouvernement d'Haïti et ceux de certains pays étrangers en vue de déporter quelques-unes de ces personnes. Amnistie internationale demande d'intervenir auprès des gouvernements concernés pour que les prisonniers soient libérés plutôt que déportés.

Les écrans cathodiques

"Ajustez vos appareils" recommande le CLSC Centre-Ville (Montréal) dans un dépliant qui s'adresse aux travailleurs de plus en plus nombreux (ce sont souvent des travailleuses), qui se servent régulièrement des écrans cathodiques. Ces derniers sont particulièrement éprouvants pour la vue et des précautions s'imposent pour ne pas surmener leur utilisateur.

L'équipe de santé au travail de ce CLSC met aussi en garde contre les douleurs musculaires qui guettent le travailleur obligé d'adopter, devant son écran, une position fatigante et contre le stress que provoquent parfois la monotonie du travail sur ces écrans et l'isolement auquel il oblige. Le Congrès du travail du Canada doit également mener une enquête, qui touchera quelque 2 500 travailleurs répartis dans huit villes canadiennes, sur les conditions de travail et les problèmes de santé des cols blancs, notamment sur ceux rattachés à l'usage des terminaux à écrans cathodiques.

Les femmes et l'Église

Des séminaires de réflexion sur les thèmes "Égalité et indépendance des femmes: un défi théologique et pastoral" et "Libération des femmes et foi chrétienne" se sont tenus en octobre dernier à Paris sous la direction des professeurs Louise Melançon et Marie Gratton Boucher. C'est le regroupement féministe français Choisir qui avait suscité ces rencontres.

Et bien, dansez maintenant!

Quelque 17 organismes de danses ont, en 1980, reçu des subventions du Ministère des

affaires culturelles, du Québec. Entre autres: les Grands Ballets Canadiens (\$385 000), la Compagnie Eddy Toussaint (\$125 000), l'École Supérieure de Danse des Grands Ballets Canadiens (\$210 000), le Groupe Nouvelle Aire (\$90 000), la troupe Pointe-à-Pic (\$30 000), Québec Été Danse (\$15 000) et Les Sortilèges (\$10 300).

Aide aux bibliothèques

"... pour favoriser la démocratisation de la culture par la diffusion gratuite et permanente du livre et de ses compléments audio-visuels", souligne le Ministère des affaires culturelles du Québec, qui distribue les fonds. Ont profité des subventions, dans la région métropolitaine, les bibliothèques de Montréal, Laval, Saint-Léonard, Pointe-Claire et Mont-Royal.

Le Conseil des Arts du Canada s'efforce lui aussi de promouvoir le goût de la lecture en patronnant le Festival National du Livre, le troisième, qui aura lieu cette année du 11 au 17 mai.

Condition masculine

"Le mouvement de la condition masculine n'est pas l'enfant du féminisme bien qu'il existe des complicités entre le féminisme et les hommes qui remettent en question leur condition masculine." C'est le Dr Guy Boudreau, de la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université de Sherbrooke qui s'exprime ainsi. Selon lui, si les femmes ont protesté les premières, c'est probablement qu'elles étaient encore plus opprimées. Mais les hommes qui contestent les stéréotypes consacrés se font de plus en plus nombreux, assurent-ils et "nous avons bon espoir de remplacer le mâle stéréotypé par un individu aux dimensions plus

humaines". Vive les nouveaux hommes!

Orfèvrerie domestique

Au Musée des Beaux-arts jusqu'au 16 mars, dans le cadre de la série didactique "Au fil des collections", petite exposition consacrée à la production québécoise d'orfèvrerie domestique, du début du XVIIIe à la fin du XIXe siècle.

Les citoyens et le transport

Selon un rapport commandé par le Conseil de ville de Lasalle et préparé par la société Beauchemin, Beaton, Lapointe Inc., l'addition d'un autobus et la révision des routes actuelles à l'intérieur de la municipalité en direction des stations de métro avoisinantes permettraient, aux citoyens de Lasalle... de s'épargner quelque 460 heures de déplacement par jour. Ces citoyens sauront-ils réclamer les changements nécessaires?

L'épargne est-elle possible?

Les succursales "Modes d'épargne" sont des carrefours régionaux où la Fiducie du Québec, institution du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins, met à la disposition du public un ensemble de modes d'épargne à moyens et longs termes. Après Montréal, Laval et Québec, Sherbrooke a maintenant la sienne.

Querelle de femmes (ou Protestation)

Dans une lettre ouverte au Ministre de la Justice, Marc-André Bédard, Marcelle Dolment s'est, avec vigueur, portée à la

défense de la députée de l'Acadie, Thérèse Lavoie-Roux, à l'endroit de qui le ministre d'État au développement social, Lise Payette, a eu des propos désobligeants. Il s'agissait de la Commission parlementaire sur le droit de la famille, dont Marcelle Dolment a suivi les séances... sans en perdre un moment, selon ses termes. "Mme Lavoie-Roux y a défendu les points de vue des divers groupes de femmes avec une compétence, une conviction et une persévérance qui en a impressionné plusieurs. Nous avons besoin de femmes en politique, conclut la protestataire, mais pas quand elles se comportent comme l'a fait Mme Payette."

Les stéréotypes dans la publicité

Les représentants de l'Industrie canadienne de la publicité se sont penchés sur les problèmes des stéréotypes du rôle des sexes dans la publicité à la radio et à la télévision. Ils sont confiants de pouvoir régler ces problèmes, peu à peu, de façon positive, en ayant recours à l'autodiscipline, laquelle reconnaissent-ils pourtant, est une affaire difficile et sérieuse. Il serait trop long de faire, ici, état de toutes leurs résolutions. Mentionnons seulement celle par laquelle il s'engage "à fournir une voie de communication continue concernant les préoccupations des femmes ou des hommes à propos des stéréotypes du rôle des sexes dans la publicité". Et ne manquons pas, nous le public à qui la publicité s'adresse, d'utiliser cette voie et de faire savoir comment nous voyons les hommes et les femmes. Car les publicitaires, selon leurs propres termes, préfèrent la voie de l'évolution à celle de la révolution. Et s'ils veulent bien essayer de montrer la société telle qu'elle est, ils considèrent qu'il ne leur revient pas de "promouvoir" les idées nouvelles qui la changeraient.

NOUVELLES

Dernière heure: un projet
de loi passé
à la vapeur

Le nouveau code civil est-il si nouveau?

Le projet de loi 89 portant sur la réforme du droit de la famille a passé de justesse l'étape de la troisième lecture, le 19 décembre dernier. C'est avec précipitation et poussés par des considérations et politiques que les membres de l'Assemblée nationale ont donné leur assentiment à ce projet de loi.

Les femmes, tout en étant impatientes d'être régies par un nouveau Code civil, plus adapté aux réalités actuelles, se méfient des réformes aussi fondamentales passées "à la vapeur" et pour lesquelles leur voix n'a pas été entendue. En effet, la consultation sur ce projet a été escamotée puisqu'il n'y a pas eu de commission parlementaire. La F F Q avait réclamé dès la mi-novembre ce droit d'intervention qui ne fut pas accordé. Quelques organismes ont tout de même présenté des mémoires qui n'ont pu être défendus auprès du législateur.

A la lecture du projet de loi, tel qu'adopté, on remarque rapidement que les demandes des femmes n'ont pas été retenues. Une des seules modifications substantielles qui ait été apportée au projet concerne le divorce par consentement mutuel. Nous croyons que c'est ici un gain important puisqu'il sera possible dans certains cas de limiter l'odieuse qui entoure trop souvent le divorce.

Par ailleurs, il nous apparaît regrettable que l'on n'ait pas tenu compte de nos autres recommandations qui auraient pu entraîner une protection plus grande de la femme aux prises avec des difficultés familiales. Ainsi la résidence familiale n'est pas mieux protégée, on ne retrouve pas de mesures transitoires pour les conjoints mariés sous régime de communauté de biens, l'application de la solidarité des dettes n'a pas été changée. On n'a pas non plus défini de façon plus explicite la notion d'accroissement de l'actif.

Tous ces points et d'autres peut-être plus mineurs avaient été soulevés tout autant par la FFQ que par un nombre important de groupes de femmes du Front commun. Voyez à la page six.

Finalement, le projet de loi tout en apportant une amélioration au statut juridique de la femme, principalement dans les relations familiales, ne constitue pas un renouvellement en profondeur en concordance avec les changements de mentalité de notre société actuelle. Et surtout, il ne présente par la protection souhaitée et nécessaire des droits des femmes qui sont dans des situations conflic-

tuelles comme la séparation et le divorce. Une fois de plus nous sommes face à la timidité des réformes du législateur et à son intérêt limité d'une véritable consultation des gens impliqués.

Une analyse plus approfondie de la nouvelle loi nous permettra ultérieurement des commentaires plus nombreux. De plus, nous serons à l'affût de son application après sa proclamation qui interviendra après le premier avril prochain. Attendons-nous encore vingt-cinq ans pour des amendements satisfaisants pour les femmes!

Nicole Boily



Le nouveau code civil,

Établir de nouvelles règles du jeu...

Peu avant Noël, nous apprenions que l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi 89 modifiant ainsi le droit de la famille applicable au Québec. Une étape importante du processus de changement amorcé, il y a de ça quelques années, vient d'être franchie. En effet, cette nouvelle loi concrétise une partie du travail effectué par l'Office de revision du Code civil qui visait à rendre notre Code civil mieux adapté à notre société moderne.

Mais, il serait peut-être intéressant de situer dès à présent ce processus de changement dans les bases fondamentales du droit privé au Québec et qui sont inscrites dans le Code civil. Un code est un corps de règles qui renferme un système complet de législation sur certaines matières.* Le Code civil québécois porte quant à lui sur le droit privé et la propriété. À titre d'exemples, il renferme des prescriptions portant sur la naissance d'un individu, sur sa capacité et la manière de contracter avec autrui, sur la disposition de ses biens tant durant sa vie qu'après sa mort, etc.

Les citoyens du Québec peuvent, pour leur part, prétendre être régis par un

système juridique original. En effet, le Québec est la seule province au Canada dont le droit privé est d'inspiration française. Il faut bien comprendre cependant qu'il ne s'agit pas du Code Napoléon comme certains le prétendent erronément. Une distinction importante est à faire. Les règles contenues dans le Code civil ne sont pas la réplique exacte du droit français. Historiquement, le Bas-Canada avait obtenu de conserver le droit français régissant le droit privé, et cela en 1774, par l'Acte de Québec. Les commissaires nommés en 1857 pour rédiger le Code civil étaient mandatés à codifier le droit appliqué au Bas-Canada (Québec d'aujourd'hui). C'est pourquoi, certaines règles de droit anglais surtout en matière commerciale, apparaissent au Code civil. Mais il est exact de dire cependant que les commissaires se sont servi du Code Napoléon comme modèle de rédaction. Le Code civil préparé à cette époque fut mis en vigueur en 1866 et il est appliqué depuis cette date.

Or, les règles de droit appliquées dans une société sont sensées refléter les valeurs et les besoins fon-

damentaux de celle-ci. Il est bien évident que suite à la promulgation du Code civil, le gouvernement du Québec y a, à maintes reprises, apporté des modifications pour répondre à des besoins manifestés par ses citoyens. Mais il est clair que malgré ces changements, le Code civil de 1866 demeure le même si l'on considère les valeurs fondamentales qui ont présidé à son élaboration, c'est-à-dire l'individualisme, le libéralisme, le patriarcat, etc. Ces valeurs ne correspondant plus aux courants de pensée véhiculés dans la société québécoise, une réforme globale du Code devenait nécessaire pour répondre aux aspirations d'une société en pleine évolution.

Le gouvernement québécois confia donc à un organisme, composé de plusieurs juristes, le mandat d'élaborer un projet de Code civil qui refléterait le Québec d'aujourd'hui. Pour être plus précis, cet organisme commença ses travaux dès 1955, mais c'est surtout après 1965 que ses efforts se sont intensifiés. En 1978, l'Office déposait son rapport d'un projet de Code civil à l'Assemblée nationale.

Avant l'avènement de la réforme globale proposée

par l'Office de revision, le législateur s'était basé quand même sur plusieurs recommandations de celui-ci pour modifier le présent Code. Citons, comme exemples: le principe de la capacité juridique de la femme mariée (1964), la reconnaissance de l'égalité des conjoints (1975), la substitution de l'autorité parentale à la puissance paternelle (1977).

Le Projet du Code civil comporte neuf livres qui traitent des sujets suivants: les personnes, la famille, les successions, les biens, les obligations, la preuve, la prescription, la publication des droits et le droit international privé. Or le projet de loi 89 porte exactement sur le livre II du projet de réforme du Code civil. Il est évident que des modifications furent apportées au rapport de l'Office à la suite des pressions de différents milieux. Mais ce qu'il faut bien comprendre à cette étape-ci, c'est qu'en adoptant cette loi, le gouvernement du Québec introduit une première tranche du nouveau Code civil et établit de nouvelles règles de jeu.

* H. Bénac, Dictionnaire des Synonymes. Hachette.

Dossier loi 89

La FFQ s'est toujours intéressée de très près à tout ce qui concerne le droit de la famille. En effet, son but fondamental étant l'amélioration de la condition des femmes, il était de son devoir de se préoccuper du statut de la femme tel que défini par votre droit.

Ce souci n'est pas récent puisque déjà en 1966 et 1967, la FFQ présentait des mémoires à l'Office de révision du code civil. Dernièrement, en 1979, la FFQ s'est présentée à la commission parlementaire qui étudiait le rapport de cet Office particulièrement dans les domaines du droit familial.

Nous en sommes maintenant à une étape importante puisque le gouvernement a déposé "un projet de loi (projet de loi 89) instituant un nouveau code civil et portant réforme du droit de la famille". La FFQ a à nouveau formé un comité de travail sous la direction de Nicole Trudeau-Bérard, vice-présidente à l'action politique et composé de Ginette Busque, Anne Usher, Monique Jérôme-Forget, Hu-

guette Lapointe-Roy et Nicole Boily.

Un mémoire a été soumis à la mi-décembre au ministre Bédard lui présentant la position de la FFQ sur le sujet.

Nous sommes d'accord pour que l'âge du mariage soit ramené à 18 ans pour l'homme et la femme sauf dans les cas d'exception où avec une dispense le futur conjoint pourrait être âgé d'au moins 16 ans.

Le projet de loi donne l'assurance à la femme de conserver son nom comme son conjoint garde le sien. De plus, on laisse le libre choix de transmettre à l'enfant le nom du père ou de la mère ou des deux. Ce qui est une position que la FFQ défend depuis 1979.

Ce sont là les points saillants qui apportent un réel changement et améliorent la situation de la femme dans la vie familiale.

Par ailleurs, il nous a paru important de souligner les carences importantes du projet de loi en divers domaines.

Nous souhaitons que le législateur tienne compte de nos

remarques et nos recommandations et amende la loi afin de la rendre plus acceptable.

Points à modifier

1) Droit et devoir des époux

Dans le projet, il y a un article qui parle du **droit et des devoirs des époux** et précise qu'ils se doivent un respect mutuel, la fidélité, secours et assistance et qu'ils sont tenus de faire vie commune. Nous croyons que le respect mutuel englobe les autres et que les précisions apportées relèvent de la vie privée et des ententes entre deux personnes. C'est là un des exemples de paternalisme moralisateur qui devrait disparaître.

Position de la FFQ

Remarques générales

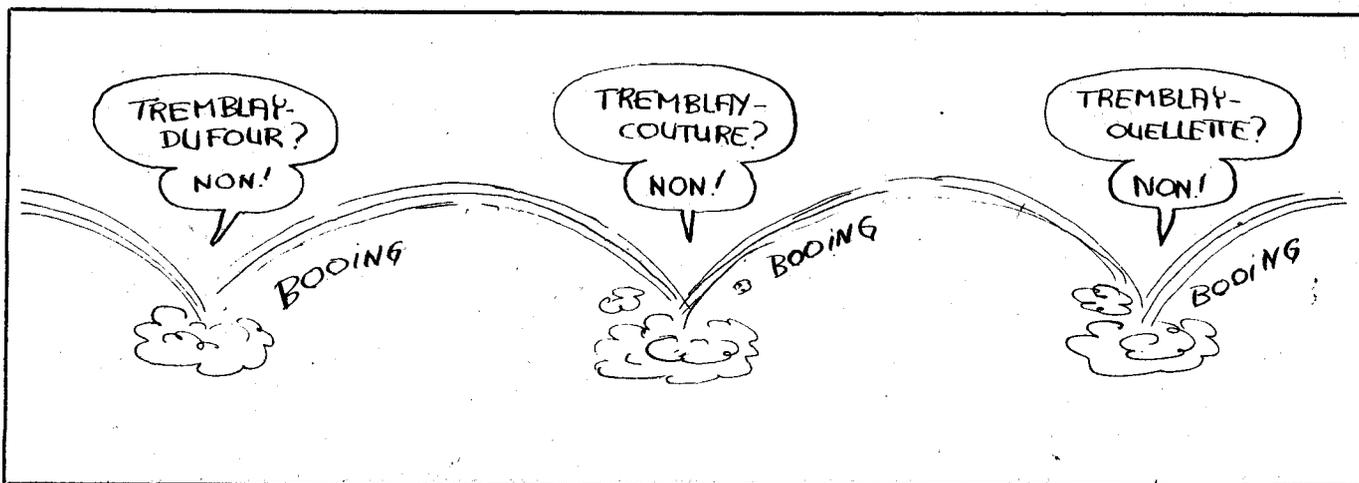
Il était plus que temps qu'un gouvernement pose des gestes concrets pour reviser le droit civil. Nous nous devons au

Québec de sortir d'une situation rétrograde particulièrement pour la femme et de tenir compte de la réalité socio-culturelle de la société québécoise.

Par ailleurs, même si le projet de loi apporte une amélioration de la situation et des réformes importantes, nous regrettons qu'il y demeure un certain esprit passéiste, vieillot et parfois même moralisateur. Nous savons fort bien que le droit est rarement en avance sur les mentalités, mais nous aurions espéré une sensibilité plus grande au vécu des québécois des années 80 et à l'évolution des relations homme, femme, enfant à l'intérieur de la famille.

Points d'accord avec le projet de loi

À la lecture du projet de loi, l'aspect nouveau et fondamental est la reconnaissance du principe de l'égalité des conjoints dans le mariage. Malgré des principes intéressants dans ce projet, l'application de ceux-ci nous apparaît difficile et nous croyons qu'il y a des erreurs ou



des omissions dans l'établissement de certains mécanismes prévus. Ainsi après avoir inscrit le principe de la protection de la résidence familiale, les modalités envisagées sont insuffisantes pour assurer une garantie adéquate de celle-ci.

Nous appuyons les articles du projet de loi en ce qui concerne l'âge du mariage, le nom de la femme et celui de l'enfant.

2) Solidarité des dettes

Nous comprenons mal que l'on établisse la solidarité dans les dettes du ménage alors qu'on attribue les charges familiales selon les capacités respectives. De plus, cette solidarité dans les dettes est d'autant plus injustifiée que généralement, il y a inégalité dans les revenus des conjoints. Nous avons donc jugé inacceptable la solidarité dans les dettes dans la situation actuelle vécue par les femmes.

3) Protection de la résidence familiale

Le projet fait intervenir le principe de la protection de la

résidence familiale. Cependant, nous observons que les garanties sont minces étant donné le manque de coercition de la loi. La protection de la résidence familiale est vue comme une possibilité et non comme une réalité nécessaire. Il importe donc de rendre obligatoire une déclaration par les deux conjoints. Il faudrait aussi prévoir des mécanismes simples et facilement opérationnalisables. Ainsi nous suggérons l'intégration d'une clause type dans les baux mais aussi dans les contrats d'achat.

4) Régimes matrimoniaux

Il nous apparaît très heureux que le régime matrimonial de communauté de biens soit définitivement aboli. Par ailleurs, en vertu du principe d'égalité entre les époux que l'on a voulu imprimer à cette loi, il serait opportun de penser à des mesures transitoires pour ceux qui, avant l'adoption de la loi, se seraient mariés en communauté de biens. Un système de co-gestion devrait être prévu pour les conjoints qui le

désirent.

5) Divorce

Nous avons été déçues et choquées de constater que l'on conservait la notion de divorce sanction. Cette façon de considérer le divorce correspond nullement aux réalités sociales de la société actuelle. Elle perpétue des situations de chantage, d'humiliation et de mépris. Nous demandons que le divorce sans faute soit reconnu.

6) Accroissement de l'actif de la famille

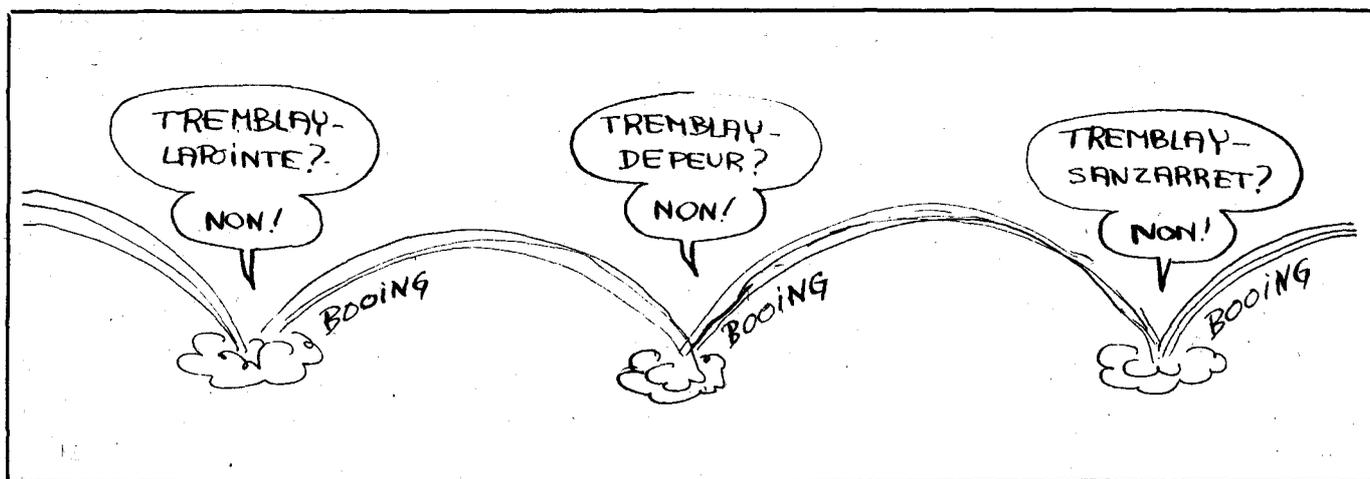
Un autre point important est amené dans le projet: c'est le principe de compensation à l'accroissement de l'actif de la famille dans les cas de séparation et de divorce. Cette nouvelle notion est cependant ambiguë et n'est pas définie dans la loi, il y aurait donc danger d'une interprétation restrictive de ce concept. Qu'advient-il de l'apport du conjoint au foyer, n'est-ce pas que lui aussi contribue à l'accroissement de l'actif? Nous deman-

dens des précisions à cet égard.

7) Tribunal de la famille

Enfin, nous constatons une omission très grave dans le projet de loi, c'est l'absence de formation d'un tribunal de la famille. La création d'un tel organisme est essentiel pour regrouper divers services d'experts en matières familiales. Ce serait un moyen de déjudiciariser le droit familial. Le juge n'interviendrait, contrairement à ce qui est prévu dans la loi, que dans les cas où la justice doit trancher. Nous croyons par exemple que les efforts de conciliation ne sont nullement du ressort d'un juge.

Voilà donc les principaux points défendus dans le mémoire de la FFQ. Le code civil étant à la base même de l'organisation de la société, il s'avère impérieux qu'il réponde à tous les besoins et réalités de notre société pluraliste et en mutation. Nous souhaitons donc que le législateur sera sensible à ces dimensions et répondra favorablement à nos demandes.



Front commun

Si la F.F.Q. a été préoccupée par la réforme du code civil, de nombreux groupes de femmes ont eux aussi voulu s'imprimer sur cette question. On peut d'ailleurs constater que depuis deux ans de nombreux organismes ont travaillé sur divers aspects du droit de la

famille. Après le dépôt du projet de loi, les groupes ont senti la nécessité de s'informer et aussi de se regrouper.

Relais-Femmes de Montréal a joué le rôle de soutien et d'aide et a produit un instrument d'information intitulé: "Guide d'animation

sur le projet de loi 89."

Tout dernièrement, une quinzaine de groupes se sont réunis en front commun pour faire pression sur le gouvernement dans le but de faire modifier le projet de loi sur des points essentiels.

La F.F.Q. a adhéré à ce front commun dont les prin-

cipales revendications sont fondamentalement les mêmes que les nôtres. Souhaitons que le ministre Bédard et tous les membres de l'Assemblée nationale seront sensibles à cette action concertée des groupes de femmes.



Divorcer...

s'imposer un nouveau style de vie

Vous étiez loin de vous douter le jour de votre mariage que les choses finiraient ainsi. La promesse solennelle que vous faisiez le trémolo dans la gorge vous apparaissait si permanente et si éternelle dans ce climat de réjouissance. Les choses ont pourtant changé et vous voilà à demander un divorce parce que la situation est devenue intolérable entre vous et votre mari. On vous imagine déjà disant cette phrase diabolique: "si j'avais su". Vous êtes démunie financièrement, à peine capable de vous défendre psychologiquement, sans arme et sans protection. Vous avez abandonné tout revenu pour vous occuper des affaires de la maison et de la famille. Cette décision que vous preniez généreusement il y a des années explique aujourd'hui votre insécurité. Il vous faut repartir à zéro et tout réapprendre. Votre avocat vous a conseillé de ne pas travailler afin de soutirer une plus forte pension alimentaire. Affaiblie psychologiquement, vous arpentez les quatre coins de votre maison bien trop grande désormais et pleine de souvenirs. La solitude s'empare de vous, les heures de repas deviennent intolérables, la noirceur de la nuit vous étouffe et vous vous surprenez à souhaiter le retour de cet homme au prix de querelles, haine et colère. Vous percevez vos amis comme ses amis et vous sentez dans leur attitude une certaine réprobation. Sans parler des commentaires désobligeants de la famille bien entendu... Certains moments seront particulièrement difficiles dont les repas du soir, les week-end et surtout les fêtes qu'on avait l'habitude de célébrer ensemble. Votre situation est celle de milliers de québécoises. Un mariage sur trois connaît présentement cette fin et des futurs mariages on prévoit une rupture sur deux. Sommes-nous devenus des dégénérés ou sommes-nous seule-

ment plus franc vis-à-vis de cette relation intime que représente le mariage.

Et les enfants? Comment vont-ils accepter cette décision que vous preniez pour ne pas dire cette erreur que vous avez commise. Tel est le sentiment que vous ressentez. Des sentiments de culpabilité s'emparent de vous comme si vous n'aviez pas tout fait pour réussir cette union que vous aviez souhaitée éternelle. Vous imaginez même le pire. Seront-ils des voyous, des malades et pourquoi pas des déséquilibrés. Vous avez tenté de cacher cette histoire le plus longtemps possible mais hélas il fallait un jour faire face à la situation.

Pourtant, divorcer peut être source de renouvellement personnel. Il impose un nouveau style de vie et force à repenser votre façon de faire qui n'est plus la même. Il brise les vieilles habitudes et impose de nouvelles solutions. Sans vouloir apporter de recettes magiques, voici quelques conseils pour divorcer positivement.

1. Le divorce implique une brisure et les conséquences de cet événement sont les mêmes que si vous étiez en deuil. Vous vous interrogez sur vos comportements passés, sur vos inadvertances, sur vos provocations et j'en passe. Vous revivez comme un film le cheminement de votre vie depuis la première année à la recherche de votre premier échec, de votre première erreur. Comme tout deuil, les effets d'un divorce s'estompent avec le temps. Vérité de la palice, me direz-vous. Par conséquent, vous devez accepter les premiers mois de votre nouvelle vie de célibataire comme une période à passer, difficile émotionnellement et angoissante psychologiquement.

2. Le divorce s'accompagne toujours d'un sentiment d'insécurité. Vous vous interrogez sur vos capacités, et

vos capacités à intéresser les autres. Vous avez peu à offrir n'ayant pas travaillé depuis déjà plusieurs années. Vous devez remplacer cette léthargie qui s'empare de vous par une activité qui facilitera votre intégration dans la communauté, vous apportera de nouvelles connaissances et assurera un peu mieux votre autonomie financière. Votre absence du monde du travail vous forcera à repartir au bas de l'échelle mais n'avez crainte ces marches à monter seront désormais les vôtres.

3. Quant aux enfants, il faut bien dire que le divorce est préférable aux sempiternels conflits. Il faut seulement vous rappeler que les enfants ne sont pour rien dans ce conflit, le leur dire et les assurer de l'amour inconditionnel des deux parents. Il faut absolument éviter d'utiliser les enfants comme espions ou comme otages pour fin de négociations. Il faut encourager les visites du parent qui n'a pas la charge à moins qu'une contraindication soit indiquée.

4. Il faut se rappeler que la période de séparation constitue une crise dans la vie d'une personne et que pour bien des gens un support extérieur temporaire peut constituer une planche de salut et faciliter une nouvelle prise en main. Il n'y a rien de honteux à consulter un psychologue et bien au contraire cela peut refléter une plus grande maturité.

5. Cet homme de qui vous vous séparez a été celui que vous avez déjà aimé et qu'en dépit des défauts que vous lui connaissez, il demeure malgré tout une personne. Les gestes qu'il pose apparemment mesquins peuvent parfois s'expliquer par un besoin de couper les liens intenses qui vous unissaient. Sans lui donner l'absolution, il faut tenter de maintenir un respect mutuel entre vous deux.

Monique Jérôme-Forget

psychologie

Une expérience de vie politique

Être fidèle à soi-même...

Le 17 octobre dernier, j'étais candidate aux élections partielles dans mon comté. Je me suis engagée dans cette action politique à divers titres soit de féministe, de citoyenne mais aussi de militante ayant à défendre un certain nombre d'idées. De cette expérience aux multiples facettes, je voudrais vous livrer un aspect intime. J'aimerais vous faire partager un certain nombre de perceptions et de sensations que j'ai vécues et je souhaiterais très profondément donner le goût et l'impulsion à un plus grand nombre de femmes de s'engager dans cette voie.

Depuis quelques années, je travaillais à l'intérieur d'un parti politique. Mais comme de nombreuses femmes, je militais pour une cause, sans arrière pensée, sans profil de carrière. Un jour, des militants de mon comté sont venus me solliciter pour que je me présente comme candidate. Très sincèrement, ce fut pour moi une surprise et cela suscita un moment de vertige. Sensation que j'éprouverai d'ailleurs à quelques reprises plus tard. Les jours qui suivent sont les moments difficiles d'interrogations sur les conséquences de ce geste à poser, les consultations auprès des proches. C'est une décision qui est dérangeante sur le plan de la vie

personnelle et professionnelle. C'est douloureux en même temps qu'exaltant.

La deuxième phase de l'expérience et la plus importante fut la campagne électorale. Le déclenchement de l'élection a été pour moi aussi un moment très émouvant. Avertie un jeudi matin de l'émission des brefs, j'ai ressentie à nouveau cette sensation de vertige. C'était parti! J'étais embarquée dans cette aventure qui durerait quatre semaines. Aventure qui entraîne une vie intense quasi hors du temps et de l'espace où chaque minute et chaque événement est vécu de façon vibrante.

J'avais face à la campagne une aspiration et une volonté affirmée d'y mettre tout ce que j'étais, tout ce que je pensais: en un mot être fidèle à moi-même. Être ouverte et franche avec cette population, cet électorat que je voulais convaincre de me faire confiance à moi et à mon parti. Je crois avoir réussi ce défi. Car je dois l'avouer, c'était un véritable défi qui m'importait beaucoup.

Ces quatre semaines furent l'expérimentation d'un travail d'équipe et de vie collective extraordinaire. J'ai été soutenue de façon compétente et chaleureuse par un groupe de collaboratrices et de collaborateurs de tous âges, de toutes conditions et

de toutes origines. Cet entourage a été pour moi extrêmement stimulant et je souhaite avoir pour ma part communiqué l'enthousiasme et la détermination qui m'animait.

Par ailleurs, pour être très honnête, je dois ajouter que dans ce climat de fièvre, même avec un environnement aussi affectueux et efficace soit-il, il y a des moments de profonde solitude. Car au delà de l'engagement collectif qu'une élection présente, il y a aussi l'individu qui est confronté avec lui-même. C'est une sensation qui est difficile à verbaliser mais qui est très profonde et en vous l'exprimant j'ai l'impression de me mettre à nu. Cependant, c'est un aspect de cet univers intimiste que je voulais transmettre.

À ces instants de solitude, succèdent les moments exaltants de rencontres avec une multitude de gens les plus différents les uns que les autres. J'ai aimé toutes les formes que prennent ces contacts fort intéressants et le travail varié de visites d'individus dans le porte à porte, de groupes les plus divers, la préparation de matériel publicitaire, le contact avec les media etc.

Ces quatre semaines ont nécessité une disponibilité totale d'esprit et de corps. J'ai vécu avec une nouvelle



Nicole Boily

famille soit celle de la campagne, mais je dois signaler que ce fut aussi une période très exigeante et difficile pour la famille propre, même si elle a été chaleureusement engagée dans la même bataille.

Avec le recul de quelques semaines, j'ai l'impression d'avoir fait une lutte propre et sans bavure mais aussi acharnée et déterminée. J'ai connu des moments de gratifications très importants et celui qui reste le plus vivant et émouvant c'est le soir de l'élection. En effet, juste après ce grand trou noir que constitue les heures du vote où l'on attend de savoir quels sont les résultats de quatre semaines de labeur intense, j'ai été accueillie avec enthousiasme par la foule des militants rassemblés. Ils m'ont apporté un témoignage de confiance et l'assurance qu'ils étaient prêts à recommencer.

Je sors de cette expérience avec des images vibrantes en tête et avec la conviction profonde que nous les femmes, il est indispensable que nous prenions part à ces luttes politiques et que nous pouvons y apporter des dimensions nouvelles. La récupération nous guette mais il y a moyen d'y échapper. Allons de l'avant pour les prochaines élections générales: c'est un appel.

Nicole Boily

Prendre sa retraite ou... Se faire prendre par la retraite?

Dernièrement, une compagne de travail a pris sa retraite. Plus précisément elle a été mise à la retraite. En causant avec elle, j'ai constaté en effet que la retraite l'avait ni plus ou moins que prise par surprise autant sur le plan financier que sur le plan psychologique. Pourtant, elle savait depuis longtemps qu'elle devait quitter son emploi en 1980. Ce qui fait qu'elle se retrouve brusquement avec un revenu sérieusement amputé, qui ne lui permettra pas de connaître la retraite dorée dont elle avait rêvé, sans pourtant vérifier de près certaines informations.

Pour éviter une telle déconvenue, il faut se préparer d'avance à sa retraite; ne pas attendre d'avoir cinquante-cinq ou soixante ans, mais y voir tout de suite. Planifier sa retraite ne fait pas vieillir et aide à bien vieillir.

Si vous occupez un emploi rémunéré, vous pouvez vous aider vous-même en examinant les points suivants:

— Quel que soit votre âge, postulez que vous devez vous-même assurer la sécurité économique de votre retraite. Si vous croyez que

vous ne travaillerez qu'en attendant, ou que vous pourrez prendre une retraite précoce (par exemple en même temps que votre mari), il se pourrait que les événements vous jouent un mauvais tour.

— Renseignez-vous au sujet des avantages sociaux offerts par votre employeur. Contribuez-vous à un régime de retraite? Dans ce cas, savez-vous quels avantages vous seront servis lors de votre retraite? En cas de décès, votre conjoint ou vos enfants auront-ils droit à une rente?

— Si vous êtes mariée, ou si vous avez un conjoint de fait, renseignez-vous aussi au sujet des avantages sociaux offerts par l'employeur de votre conjoint. Les probabilités sont fortes que vous deveniez veuve un jour. Dans ce cas, il est possible que vous ayiez droit à certains bénéfices. Informez-vous d'avance.

— Renseignez-vous au sujet des bénéfices offerts par les gouvernements aux personnes âgées: la pension de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et, si vous avez occupé

un emploi rémunéré, le régime de rentes du Québec.

Si votre employeur ne vous offre aucun régime de retraite, et si vous n'avez vous-même contribué à aucun régime enregistré d'épargne-retraite (REER), vous ne recevrez au moment de votre retraite que les rentes gouvernementales. Et ce, à condition de prendre votre retraite à 65 ans. Car si vous n'avez pas de conjoint et que vous êtes dans l'obligation de quitter votre emploi avant l'âge de 65 ans, il se pourrait que vous ayiez de la difficulté à joindre les deux bouts...

En guise de conclusion? Toutes les études récentes indiquent que les personnes âgées sont généralement pauvres, et que les femmes le sont souvent davantage que les hommes. Les raisons de cette situation sont nombreuses et connues. Cependant, la situation changera seulement quand nous serons informées et que nous prendrons notre situation en main. Et notre retraite, c'est aujourd'hui qu'il faut y songer.

Lucienne Aubert

Pensions alimentaires

Un service gratuit de perception depuis janvier 1981

Depuis le 1er janvier, l'ensemble des dispositions de la Loi pour favoriser la perception des pensions alimentaires est en application avec la mise en vigueur des articles 1, 5 à 13 et 18 à 21. Ces articles traitent plus particulièrement de la création d'un service de perception gratuit pour toutes les personnes qui éprouvent des difficultés à percevoir leur pension alimentaire, à condition que celle-ci ait été accordée par jugement.

Des percepteurs, nommés par le ministère de la Justice, partout sur le territoire québécois, font les démarches nécessaires dans le but de faire exécuter les jugements comportant une ordonnance de pension alimentaire. Ce recours s'applique pour les arrérages dus depuis trois ans ou moins et pour les versements à venir.

Les personnes susceptibles de bénéficier de ce nouveau service doivent s'adresser aux percepteurs qui se trouvent dans le district où le jugement a été rendu ou dans le district de leur résidence. Il y a des percepteurs dans cinquante-six localités du Québec, le plus souvent dans les palais de justice.

La nouvelle loi intervient lorsque la personne qui doit la pension alimentaire, c'est-à-dire le débiteur, ne la paie pas en totalité ou ne la paie pas à échéance ou encore ne la paie jamais.

Soulignons qu'il faut remettre au percepteur une copie cer-

tifiée conforme du jugement (y compris des modifications) qui donne droit à la pension alimentaire.

De plus, il faut lui donner, sous serment, les informations suivantes: ses nom, prénoms et adresse ainsi que ceux du débiteur, le nom de l'employeur du débiteur et son lieu de travail, la description des biens meubles et immeubles du débiteur, le montant mensuel de la pension alimentaire et les paiements en retard et ceux à venir.

Si les personnes concernées éprouvent de la difficulté à retrouver leur débiteur, le percepteur peut prendre des mesures pour obtenir tous les renseignements nécessaires.

En tant que "saisissant," le percepteur peut demander l'exécution d'une ordonnance de pension alimentaire par voie de saisie d'une partie du salaire ou des prestations de pension et de retraite, ainsi que de tout autre bien meuble ou immeuble.

Le ou la bénéficiaire d'une pension alimentaire peut recevoir jusqu'à concurrence de la moitié des sommes saisies sur le salaire du débiteur. Ce salaire demeurera sous saisie en principe un an après que tous les arrérages de la pension alimentaire auront été acquittés.

Les sommes récupérées par le percepteur sont remises à un officier de justice qui se charge de les verser mensuellement à la

personne à laquelle elles sont dues.

Il est important de noter que si le débiteur est introuvable ou insolvable, le service de perception ne sera pas en mesure de remettre le montant de la pension au ou à la bénéficiaire. Si celui-ci ou celle-ci est admissible à l'aide sociale, il ou elle devra s'adresser au ministère des Affaires sociales. D'autre part, si un bénéficiaire de l'aide sociale a des motifs de ne pas exercer son recours en vertu de la nouvelle loi, le ministère des Affaires l'exercera en son nom et s'adressera lui-même au percepteur pour faire percevoir la pension due.

Rappelons qu'en ne retenant pas la formule d'un service universel de perception, le ministère de la Justice a misé sur le sens des responsabilités du débiteur afin que celui-ci remplisse ses obligations. La création de ce service de perception des pensions alimentaires s'imposait pour pallier aux problèmes que rencontraient un trop grand nombre de personnes.

Pour obtenir tout renseignement concernant la Loi pour favoriser la perception des pensions alimentaires, il suffit de s'adresser aux bureaux de Communication-Québec en composant "0" et en demandant à la téléphoniste ZÉNITH COMMUNICATION-QUÉBEC (sans frais).

Connaissez-vous Rose?

Rose, cette maman hippopotame veut maigrir; elle regarde jalousement les gazelles galoper et les zèbres sauter autour d'elle et se demande ce qu'ils mangent pour être si minces. Tous les jours elle se dit: "Je ne mangerai plus de ceci; je ne mangerai plus de cela."

Enfin, un matin, Rose a bien déjeuné: dix-huit bananes, deux jeunes palmiers et... trois petites cerises sauvages. Elle bâille de temps en temps; elle digère lentement et se dit: "Je n'aurais pas dû manger ces trois petites cerises..."

Nos amours, les aliments

L'être humain ne mange pas pour se nourrir; il n'a jamais eu faim pour des protéines, des lipides ou des vitamines B... Il mange par plaisir! Il est attiré vers des sensations agréables, vers les aliments qu'il aime, c'est-à-dire ceux qu'ils a appris à connaître et à savourer. Une personne qui n'a jamais mangé de truite arc-en-ciel, d'huîtres en écaille, d'asperges fraîches, n'a aucune espèce d'attraction vers ces aliments, tandis qu'une autre en fera ses délices. Ainsi, au fil des années, se forme un répertoire bien personnel d'aliments préférés et refusés.

L'appétit est d'abord influencé par l'attrait des aliments aimés, mais il varie également selon son état d'âme... La dépression ou la solitude peuvent la supprimer, tandis que la tension ou les contrariétés ont tendance à l'augmenter. Notre façon de manger, nos habitudes alimentaires, sont donc intimement liées à nos émotions.

L'obésité, si fréquente aujourd'hui, n'est-elle pas le reflet du manque d'évolution de nos habitudes alimentaires? Nos besoins physiques ont changé, notre activité physique est nulle, mais nous aimons toujours la viande, les fritures, les desserts sucrés, la bière et le vin! Et pour comble, nous mangeons davantage parce que

nous sommes plus stressés.

La surconsommation d'aliments, phénomène normalisé dans une société d'abondance comme la nôtre, vide le portefeuille et garnit la panse!!! Le luxe de trop manger ne s'arrête pas là. L'obésité, condition pathologique qui en résulte, fait vivre grassement plusieurs professionnels de la santé; compagnies pharmaceutiques, fabricants d'aliments spéciaux, cliniques d'esthétique tout en demeurant une maladie quasi-incurable. L'espoir d'en guérir subsiste malgré tout, puisque pour tenter de remédier à ce problème de beauté et de santé, il se dépense annuellement aux États-Unis dix milliards de dollars: 1 milliard en aliments diététiques, 54 millions en drogues amaigrissantes, 100 millions en accessoires de gymnastique et 220 millions en traitement esthétiques...

Grosse ou grassette??

Lors de la publication du rapport pour le Québec de l'enquête Nutrition Canada, une triste réalité a été mise à jour: l'on sait maintenant qu'entre 18 et 65 ans, 1 Québécoise sur 4 est atteinte d'obésité franche tandis que près d'un Québécois sur 2 (homme ou femme) souffre d'embonpoint. Une parenthèse s'impose pour différencier les termes **obésité franche** et **embonpoint**.

En langage quotidien, quand peut-on dire qu'une personne est grosse et à quel poids est-elle simplement grassette? La première expression signifie un surplus de poids excédant de 20 à 25% le poids désirable, tandis que la seconde implique un excès de poids moins important. Par exemple, une femme de 5 pieds 4 pouces, d'ossature moyenne, ayant une activité plutôt sédentaire, devrait idéalement peser aux environs de 120 livres; elle est grosse ou obèse à 145 livres et plus, mais peut se calculer grassette si son

poids varie entre 130 et 140.

Les mamans gâteuses

Les causes de l'obésité sont multiples, profondes et difficilement perçues; elles remontent souvent à l'enfance, enracinées dans les habitudes de vie prises dès les premiers mois après la naissance. Le bébé de quelques semaines ne peut se nourrir seul et la formation de ses habitudes alimentaires repose presque entièrement sur l'attitude de sa maman; sans s'en rendre compte, celle-ci peut développer chez lui une confusion entre le besoin de manger et celui d'ordre affectif. Le bébé qu'on nourrit au moindre pleur considère inconsciemment les aliments comme la solution à tous ses problèmes. D'autre part, l'enfant à qui l'on donne des aliments solides dès l'âge de quelques semaines parce que c'est la mode, ou sous prétexte qu'il pourra dormir toute la nuit... n'a pas besoin de ces aliments. L'enquête Nutrition Canada, section Québec, a constaté que nos nourrissons recevaient trois fois plus de protéines que la quantité jugée suffisante selon les normes. Comment nos bébés vont-ils apprendre à avoir faim et à rester sur leur appétit?

Le nourrisson que l'on force à finir son biberon jusqu'à la dernière goutte ou à terminer sa 4e cuillerée de céréales, aura énormément de difficulté à exercer un contrôle sur son appétit. Comme conséquence tardive, plusieurs obèses à l'âge adulte ne peuvent plus reconnaître les signaux de la faim et de la satiété; ils ne savent ni quand manger ni quand s'arrêter de manger; ils sont incapables de faire la distinction entre le besoin de manger et celui d'autres plaisirs...

Louise Lambert Lagacé
Diététiste

(avec l'autorisation de Châtelaine)

santé

Vire-Vie ou "Une femme vaut autant qu'un homme"

VIRE-VIE!! C'est un mot évocateur à la F.F.Q. Ce programme favorisant une meilleure orientation des jeunes filles n'a plus besoin de présentation pour les membres de la FFQ. Nous avons relaté toutes les étapes et les démarches de ce projet depuis ses débuts en 1977.

Ce fut et c'est toujours une entreprise pour laquelle la FFQ et particulièrement Denyse Rochon ont investi beaucoup de temps et d'énergie. Mais voici un exemple où la persévérance, la persistance et le travail ont porté des fruits.

Après avoir été une expérience pilote indépendante, ce programme est maintenant une réalité dans la programmation du ministère de l'Éducation. Nous aurions voulu que le programme soit obligatoire, d'ailleurs la demande en a été faite maintes fois formulée par les membres lors d'assemblées annuelles, cependant il est tout au moins disponible pour toutes les écoles du Québec.

Malgré cette implantation, il ne faut pas prendre pour acquis que sa diffusion est parfaite, que toutes les écoles présentent le Vire-Vie et que tous nos jeunes y ont accès. Nous devons continuer les pressions, la FFQ mais aussi toutes les personnes intéressées par ce projet.

Vire-Vie est un exemple de l'apport du milieu et du travail conjoint militantes et professionnels, du contact milieu bénévole et milieu institutionnel. Cette contribution d'organisme comme le nôtre au nom de l'éducation apporte une dimension concrète et réaliste et des

solutions à des problèmes de la vie quotidienne vécue par les femmes. C'est par ailleurs, pour vous militantes, une expérience captivante et formatrice: une véritable implication dans l'environnement socio-culturel.

Les témoignages de jeunes qui ont suivi la session commencent à nous parvenir. À cet égard, il nous apparaît intéressant de vous livrer le message de quelques étudiantes de la régionale de Tilly à Québec. Nous souhaitons que ces témoignages inciteront le plus grand nombre parmi vous à agir en tant qu'agent multiplicateur dans votre milieu et à promouvoir le Vire-Vie dans les écoles qui vous entourent.

Le 18 novembre 1980

Chères femmes du Statut et de la Fédération,

Notre impression sur "Vire-Vie" est que c'est un jeu formidable d'abord parce que tout le monde a participé, parce que ça nous a montré des situations que les femmes vivent aujourd'hui. La personne avec qui nous avons joué, André Brunelle, (un gars rare), pas sexiste, c'est important dans ce jeu.

Une femme vaut autant qu'un homme, c'est le message qu'on a retenu. Nous étions déjà un peu féministe, mais ce jeu nous a appris qu'une femme doit s'affirmer dans la société actuelle. Nous avons réalisé qu'il y a encore beaucoup à changer pour améliorer la situation, en particulier la mentalité des gens. Toutes les femmes devraient être féministes. Il y

aurait beaucoup à dire sur ce sujet.

Dans le Conseil comme dans la Fédération, il devrait y avoir une représentante pour chaque niveau d'âge. Il faudrait "dés-sexiser" autant les femmes que les hommes. Il faudrait que ça commence à la maison et à l'école primaire, dès aujourd'hui. Nous devons sensibiliser tout le monde.

Nous sommes importantes!
Sonia Brault
Kathleen McCarthy

Le 25 novembre 1980

Mme Claire Bonenfant,
Mme Denyse B. Rochon,

Nous avons beaucoup apprécié Vire-vie qui nous a aidé à prendre conscience de l'importance d'une bonne orientation dans la vie d'une jeune fille. Les situations dans lesquelles nous avons été mises durant le jeu étaient réalistes et c'est pourquoi il était plus facile de saisir ce qui se passe autour de nous.

Nous nous rendons compte qu'il est temps de se déniaiser et de prouver que nous sommes aussi compétentes que les hommes. Pourquoi continuer à se faire piler sur la tête puisque nous l'avons à la même hauteur qu'eux. Nous croyons que vous devriez faire quelques visites dans les écoles pour expliquer plus en profondeur le message que vous voulez nous faire comprendre dans Vire-vie.

Vraiment, le message est passé, "ça vaut la peine qu'une fille s'orienter!"

Bien à vous.

Annie Houle

Petite Presse régionale

Conseil régional du lac Saint-Jean

Suites du congrès 1980: mise sur pied d'un cours Droit aux Affaires.

Afin de réaliser certaines recommandations du congrès 1980 sur la femme et la pauvreté, recommandations 15 et 20, le Conseil Régional Lac St-Jean a mis sur pied un cours de Droit aux Affaires (Droit de la Famille) en collaboration avec le CEGEP d'Alma, qui a accepté d'accorder des crédits à celles qui suivront le cours avec

succès. Aucun frais ne sera demandé aux membres du Conseil Régional Lac St-Jean de la FFQ pour s'inscrire à ce cours.

Appuis accordés par le Conseil

Depuis la fondation du Conseil Régional Lac St-Jean, nous avons donné un appui à un organisme local, le Regroupement d'Organismes Communautaires d'Alma (ROCA); deux (2) projets de femmes de notre milieu, Forum des Femmes et Mieux-Vivre, ont également bénéficié de notre appui.

Projet à long terme

Le projet à long terme du Conseil Régional est la mise en oeuvre d'un centre d'information juridique pour les femmes en collaboration avec Me Sylvie Savard.

Conseil régional de Québec

Mis sur pied par le Comité d'éducation, le programme "Comment gérer ses finances" a été un réel succès, tant au point de vue de l'organisation que de la participation. Entre 20 et 25 femmes étaient présentes à

chacune des rencontres, au cours desquelles elles ont pu se renseigner et échanger sur des sujets bien terre-à-terre mais qui interviennent dans la vie de tous les jours: tels que budget général, alimentation, habitation, automobile, placements, l'épargne des Québécois, la gestion des finances au sein du couple, le partage des biens et des responsabilités financières lors de la rupture.

Cinq rencontres sont également prévues à la session d'hiver. Les questions traitées seront: les investissements à moyen et long terme, la retraite, les assurances, testament et succession et finalement l'impôt.

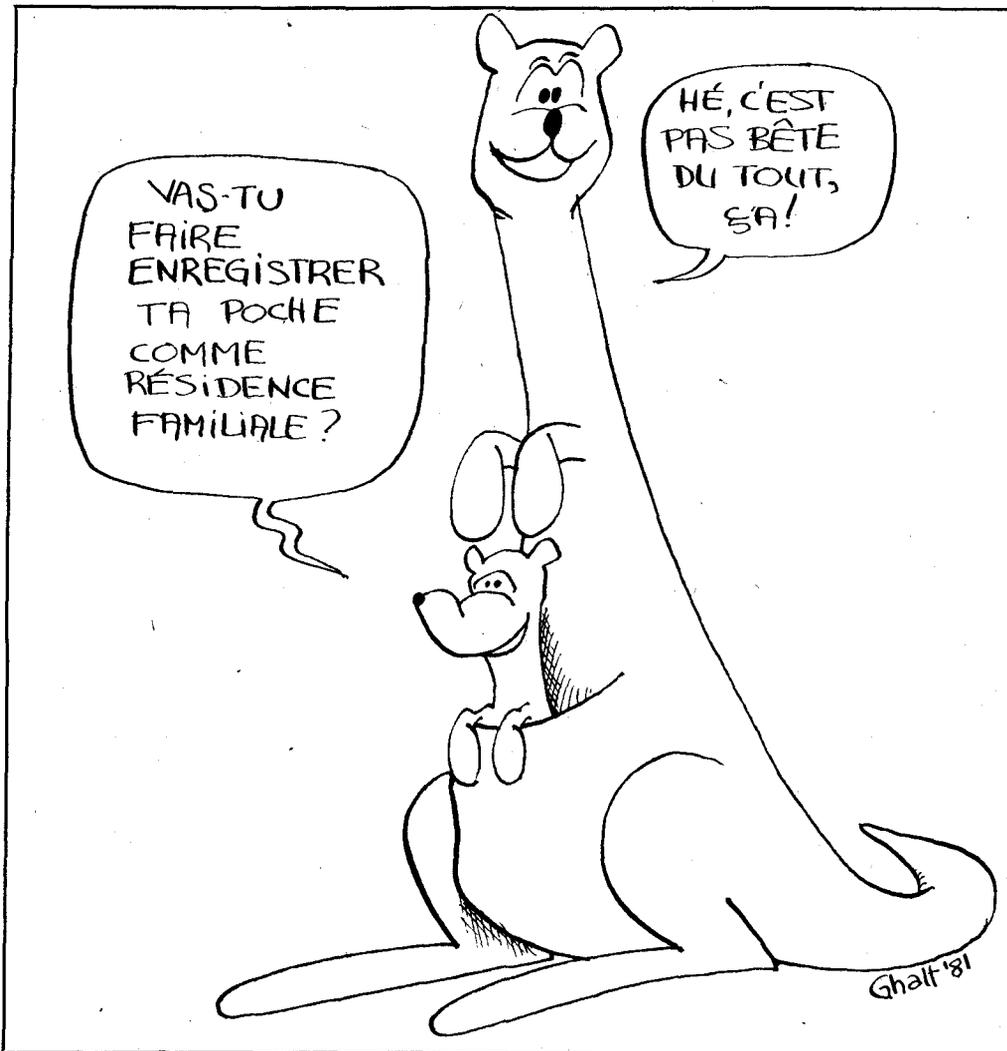
Un groupe d'une dizaine de femmes se sont penchées sur l'étude du projet de loi 89, portant réforme au chapitre de la famille du Code Civil du Québec.

Les femmes désireuses d'alimenter leurs réflexions sur la condition féminine et de partager les fruits de leurs lectures se sont inscrites au Comité de lecture, récemment formé. Le texte à l'étude cette année est: Le Deuxième Sexe de Simone de Beauvoir.

Conseil régional de Montréal

Dans le but de se rapprocher des membres, le Conseil régional de Montréal a "accouché" de son premier Bulletin intitulé *Entre Nous* qui a été lancé afin de diffuser de l'information concernant les activités du Conseil régional et d'amener celles qui désirent s'impliquer dans une de ces activités à prendre contact avec les responsables. Ce petit bulletin a d'ailleurs permis la convocation d'une assemblée générale durant laquelle le programme d'activités a été présenté.

Les grands secteurs d'activités du Conseil sont la condition féminine, l'éducation, l'action sociale et le rapprochement avec la communauté juive.



FFQ

Petite Presse

Votre contribution s.v.p.

Dans le but de réaliser pleinement certains objectifs de la Fédération des Femmes du Québec, qui s'inscrivent dans le cadre d'activités à caractère charitable et éducatif, il a été résolu lors d'une réunion régulière du Conseil d'Administration de constituer une fiducie.

Cette Fiducie a été approuvée et son entrée en vigueur est rétroactive au 1er mars 1979.

La Fiducie de la Fédération des Femmes du Québec détient et administre les argentés qu'elle perçoit pour des activités à caractère charitable et éducatif. L'administration de cette fiducie est confiée à trois (3) fiduciaires qui dépendent directement du Conseil d'Administration de la Fédération des Femmes du Québec.

La Fiducie de la Fédération des Femmes du Québec est actuellement en phase de démarrage, nous sollicitons votre contribution financière et votre collaboration pour la faire connaître dans votre entourage.

Les dons, si minimes soient-ils, seront appréciés et contribueront à la réalisation de projets tels que: Session de formation, Colloques, etc. Des reçus seront émis, ces sommes étant déductibles d'impôt.

Vous pouvez les faire parvenir sous forme de chèque ou de mandats-postes adressés à l'ordre de la Fiducie de la Fédération des Femmes du Québec, 1600, rue Berri, suite 3115, Montréal, H2L 4E4.

Conférence Anne Marie Dionne

Le 30 octobre dernier avait lieu la Conférence Anne Marie Dionne à l'Institut Simone de Beauvoir à la mémoire de l'ancienne présidente du Conseil régional de Montréal décédée en avril 1980. Denise Marquez a assumé pour le Conseil de Montréal l'organisation de cette rencontre, en collaboration avec le Montréal Council of Women et le Conseil national des femmes juives de Montréal.

La vice-présidente du CCSF Lucie Pépin, la direc-

trice de l'Institut Simone de Beauvoir et l'ex-présidente de la FFQ Sheila Finestone ont été invitées à prendre la parole. La conférence s'est avérée un franc succès.

Contre la discrimination légalisée!

Une coalition pour l'abrogation de l'article 97 de la Charte des droits et libertés de la personne a remis à la fin de novembre au ministre de la Justice du Québec, Marc-André Bédard un mémoire lui demandant une **déclaration d'intention sur cette question, assortie d'un échéancier précis d'amendement législatif.** L'article 97 permet la discrimination légale dans le domaine des assurances, des régimes de pension et de retraite et des avantages sociaux.

Cette coalition formée d'un ensemble de groupes populaires et syndicaux, dont la FFQ, qui oeuvrent dans des secteurs d'intervention très différents formulent deux revendications, soient:

1. l'abrogation de l'article 97 de la Charte des droits et libertés de la personne,
2. la modification des légis-

lations et des régimes publics dans le sens de l'abolition de toute discrimination en concordance avec la Charte telle qu'amendée.

La coalition souhaite que l'ensemble de cette question fasse l'objet d'une Commission parlementaire publique.

Rappelons que les membres de la FFQ réunies en congrès en 1978 avaient dénoncé l'article 97 après avoir étudié la dramatique situation économique des femmes retraitées.

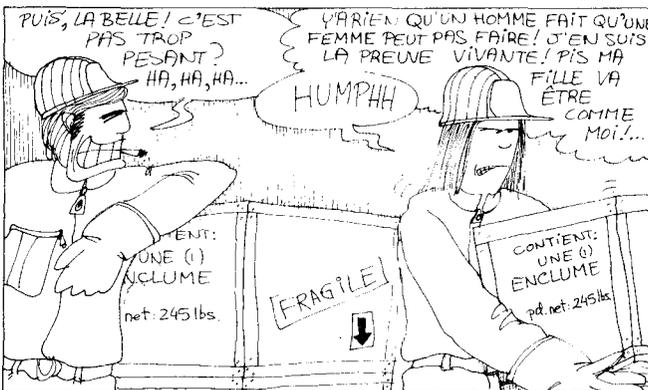
Centre de viol

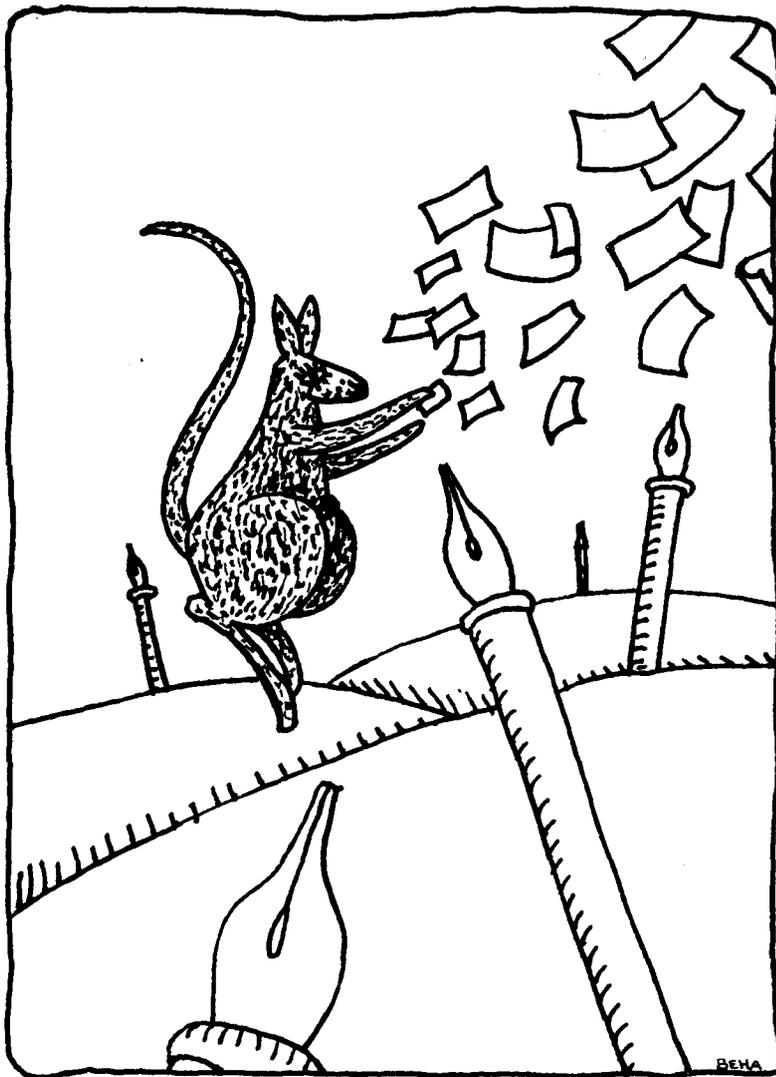
On a enfin un Centre de viol à Montréal. La Clinique des femmes de la rue Peel vient d'ouvrir un Centre de viol pour celles qui désirent obtenir de l'aide suite à une agression sexuelle. Le Centre est situé au: 3465 rue Peel et le numéro de téléphone est: 844-3478.

Si vous avez été victime d'un viol, même depuis quelques temps, vous pouvez en toute confiance vous adresser à nous. L'information que vous nous donnerez sera confidentielle et nous vous aiderons à trouver des solutions si vous avez des problèmes. Si vous avez déjà été victime de viol, vous voulez peut-être aider d'autres victimes qui pourront bénéficier de votre expérience.

N'oubliez pas de nous téléphoner.

FéminImages





Le temps du renouvellement des cotisations est arrivé!

Pourquoi chacune d'entre nous ne profiterait-elle pas de l'occasion pour recruter de nouveaux membres auprès des amies?

**PENSONS-Y
AGISSONS!**

BULLETIN D'ADHÉSION À LA FFG

COTISATION ANNUELLE \$15.00
(de janvier à décembre)

NOM à la naissance (si désiré)

NOM DU MARI (si désiré) PRÉNOM

ADRESSE

VILLE PROV. CODE POSTAL

TÉL. RÉSIDENCE: TÉL. TRAVAIL

OCCUPATION ACTUELLE

RENOUVELLEMENT

NOUVELLE ADHÉSION

INTÉRÊTS PARTICULIERS: —

INTERESSÉE À SERVIR DANS UN COMITÉ

— FEMME ET LA POLITIQUE

SECRETARIAT

PROJETS DE LOIS

— FEMME ET LE TRAVAIL

CONGRES

ÉDUCATION

— FEMME AU FOYER

ACTION SOCIALE